



**Direction générale de la performance économique et
environnementale des entreprises
Service Développement des filières et de l'emploi
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et
bioéconomie
Bureau des entreprises forestières et industries du
bois**

**3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

N° NOR AGRT1820752C

**Instruction technique
DGPE/SDFCB/2018-544**

23/07/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGPE/SDFCB/2018-369 du 16/06/2018 : Mise en place d'une mesure nationale d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers (transformation)

Nombre d'annexes : 0

Objet : rectificatif de l'instruction technique DGPE/SDFCB/2018-369 du 15 juin 2018 relative à la mise en place d'une mesure nationale d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers (transformation)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DRIAAF

Résumé : prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande d'aide relative à la mise en œuvre de l'aide pour l'amélioration des peuplements (transformation)

Textes de référence : Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif

à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020 ;

Régime notifié n° SA. 41595 (2015/N) – Partie A « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » ;

Régime notifié n° SA. 41595 (2016/N) – Partie B « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » ;

Décret n° 99-1060 modifié du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, modifié par le décret n° 2003-367 du 18 avril 2003 ;

Décret n° 2000-675 du 17 juillet 2000 pris pour l'application de l'article 10 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Décret n° 2015-1282 du 13 octobre 2015 relatif aux subventions accordées par l'État en matière d'investissement forestier ;

Arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement ;

Arrêté du 26 octobre 2015 relatif aux subventions de l'État en matière d'investissement forestier par le Fonds stratégique de la forêt et du bois ;

Circulaire du 19 octobre 2000 d'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Circulaire interministérielle du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis ».

Instruction technique DGPE/SDFCB/2015-1122 du 17 décembre 2015 relative aux aides à l'investissement forestier financées par le fonds stratégique de la forêt et du bois dans le cadre des Programmes de Développement Rural Régionaux.

1. Prolongation de la date limite de dépôt des dossiers hors PDRR

Dans le cadre du circuit de gestion des dossiers hors PDRR, la date limite de dépôt des demandes pour l'aide à l'amélioration des peuplements forestiers initialement fixée au 3 septembre 2018 pour les appels projets régionaux, peut-être prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2018 en fonction des dispositions arrêtées localement.

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises